



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 265.2022 - édition du 21/11/2022





**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service eau, agriculture,
forêt, espaces naturels**

Réf. : DDTM-SEAFEN-AP n°2022-202

Nice, le 21 novembre 2022

ARRÊTÉ

**autorisant le GAEC des COMBES (Noël ASCENZI et Katia BAILET)
à effectuer des tirs de défense renforcée en vue de la protection de son troupeau
contre la prédation du loup (*Canis Lupus*)**

Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.411-2 ; R.411-6 à R.411-14 ; L.427-6 et R.427-4 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.111.2 et L.113-1 et suivants ;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.311-2 et suivants, R.311-2 et suivants ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2007 modifié fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur les espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2020 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée chaque année ;

Vu l'arrêté préfectoral DDTM-SEAFEN-AP-N°2019-193 du 27 décembre 2019 portant nomination des lieutenants de louveterie pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-813 modifié fixant la liste des personnes habilitées à participer aux opérations de tirs de destruction d'individus de l'espèce *Canis lupus* ordonnées ou autorisées dans le cadre de la protection des troupeaux domestiques dans le département des Alpes-Maritimes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DDTM-SEAFEN-AP-N°2020-107 du 25/06/2020 autorisant le GAEC des COMBES (Noël ASCENZI et Katia BAILET) à effectuer des tirs de défense simple en vue de la protection de son troupeau contre la prédation du loup (*Canis lupus*) ;

~~Vu la demande en date du 21/11/22 par laquelle le GAEC des COMBES (Noël ASCENZI et Katia BAILET) sollicite une autorisation d'effectuer des tirs de défense renforcée en vue de la protection de son troupeau contre la prédation du loup (*Canis lupus*) ;~~

Considérant que le GAEC des COMBES (Noël ASCENZI et Katia BAILET) met en œuvre des mesures de protection contre la prédation du loup soit au travers de contrats avec l'État soit par ses propres moyens et que malgré leur pertinence au regard de l'expérience acquise dans ce domaine, elles n'ont pas suffi à faire cesser les dommages à son troupeau ;

Considérant que le GAEC des COMBES (Noël ASCENZI et Katia BAILET) a mis en œuvre des opérations de tirs de défense simple en vue de la protection de son troupeau contre la prédation du loup ;

Considérant que malgré la mise en œuvre des mesures de protection et de défense du troupeau, le troupeau du GAEC des COMBES (Noël ASCENZI et Katia BAILET) a subi au moins 3 attaques indemnisables durant les 12 mois précédant le 21/11/22, date de sa demande d'autorisation de tir de défense renforcée ;

Considérant qu'en l'absence d'autre solution satisfaisante il convient de faire cesser les dommages causés au troupeau du GAEC des COMBES (Noël ASCENZI et Katia BAILET) par la mise en œuvre de tirs de défense renforcée;

Considérant que la mise en œuvre de ces tirs de défense renforcée ne nuira pas au maintien du loup dans un état de conservation favorable dans son aire de répartition naturelle, dans la mesure où elle s'inscrit dans le respect du plafond maximum de spécimens de loups dont la destruction peut être autorisée chaque année, plafond fixé par les articles 1 et 2 de l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée chaque année, qui intègre cette préoccupation

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes ;

ARRÊTE

Article 1

Le GAEC des COMBES (Noël ASCENZI et Katia BAILET) est autorisé(e) à mettre en œuvre des tirs de défense renforcée de son troupeau contre la prédation du loup, selon les modalités prévues par le présent arrêté et par les arrêtés ministériels du 23 octobre 2020 susvisés, ainsi que dans le respect des conditions générales de sécurité édictées par l'office français de biodiversité .

Les modalités de réalisation des opérations de tirs de défense renforcée sont définies sous le contrôle technique de l'office français de la biodiversité ou d'un lieutenant de louveterie.

Article 2

La présente autorisation est subordonnée à la mise en œuvre de mesures de protection, maintenues durant les opérations de tirs et à l'exposition du troupeau au risque de prédation.

Article 3

Les tirs de défense renforcée peuvent être mis en oeuvre par :

- le bénéficiaire de l'autorisation, sous réserve qu'il soit titulaire d'un permis de chasser valable pour l'année en cours et qu'il ait suivi une formation auprès de l'office français de biodiversité et qu'il soit assuré pour l'activité de tir du loup ;
- l'ensemble des chasseurs listés dans l'arrêté préfectoral n°2013-813 modifié fixant la liste des personnes habilitées à participer aux opérations de tirs de destruction d'individus de l'espèce *Canis lupus* ordonnées ou autorisées dans le cadre de la protection des troupeaux domestiques dans le département des Alpes-Maritimes, sous réserve qu'ils soient titulaires d'un permis de chasser valable pour l'année en cours et qu'ils soient assurés pour l'activité de tir du loup ;
- les lieutenants de louveterie,
- les agents de l'office français de biodiversité.

Toutefois, le nombre de tireurs pouvant opérer simultanément est limité à 10.

Article 4

Les tirs de défense renforcée peuvent être réalisés sur les pâturages mis en valeur par le GAEC des COMBES (Noël ASCENZI et Katia BAILET) à proximité de son troupeau sur la ou les commune(s) de : DURANUS MOULINET LUCERAM BELVEDERE.

Dans le cas où les pâturages exploités par le GAEC des COMBES (Noël ASCENZI et Katia BAILET) seraient localisés en zone cœur du parc national du Mercantour, les tirs ne sont pas autorisés dans cette zone.

Article 5

Les tirs de défense renforcée peuvent avoir lieu de jour comme de nuit.

Le tir de nuit ne peut être effectué qu'après identification formelle de la cible et de son environnement à l'aide d'une source lumineuse.

Article 6

Les tirs de défense renforcée sont réalisés exclusivement avec toute arme de catégorie C mentionnée à l'article R.311-2 du code de la sécurité intérieure. L'utilisation de dispositifs de réduction du son émis par le tir n'est pas autorisée.

Sous réserve d'une validation préalable par l'office français de biodiversité, tous les moyens susceptibles d'améliorer les tirs, notamment les moyens pour détecter la présence de spécimens de loups, ainsi que la sécurité des participants peuvent être utilisés.

Toutefois, ne peuvent être mis en œuvre les moyens visant intentionnellement à :

- provoquer des réactions chez les loups de nature à faciliter leur détection par les tireurs, tels que les hurlements provoqués ;
- attirer les loups à proximité des tireurs, tels que les appâts mis en place volontairement ;
- contraindre les loups à se rapprocher des tireurs, tels que les battues.

L'utilisation de dispositifs de repérage utilisant la technologie d'amplification de lumière ou la détection thermique est réservée aux lieutenants de louveterie, aux agents de l'office français de biodiversité et aux chasseurs habilités en vertu des arrêtés préfectoraux susvisés opérant en présence d'un lieutenant de louveterie ou d'un agent de l'office français de biodiversité .

L'utilisation de lunettes de tir à visée thermique sera réservée aux agents de l'office français de biodiversité ainsi qu'aux lieutenants de louveterie, et sous réserve de leur classement en armes de catégorie C.

Article 7

La présente autorisation est subordonnée à la tenue d'un registre de suivi des opérations de tirs de défense précisant :

- les nom et prénom(s) du détenteur de l'arme ainsi que le numéro de son permis de chasser ;
- la date et le lieu de l'opération de tir de défense ;
- les mesures de protection du troupeau en place lors de l'opération ;

et le cas échéant :

- les heures de début et de fin de l'opération ;
- le nombre de loups observés ;
- le nombre de tirs effectués ;
- l'estimation de la distance de tir ;
- l'estimation de la distance entre le loup et le troupeau au moment du tir ;
- la nature de l'arme et des munitions utilisées ;
- la nature des moyens susceptibles d'améliorer le tir utilisés ;
- la description du comportement du loup s'il a pu être observé (fuite, saut...).

Ce registre est tenu à la disposition des agents chargés des missions de police et de la DDTM. Les informations qu'il contient sont adressées au moins une fois par an au préfet, entre le 1^{er} et le 31 janvier de l'année N+1.

Article 8

Le GAEC des COMBES (Noël ASCENZI et Katia BAILET) informe le service départemental de l'office français de biodiversité de tout tir en direction d'un loup dans un délai de 12h à compter de sa réalisation. Pour un tir dont l'auteur estime qu'il n'a pas atteint sa cible, l'office français de biodiversité évalue la nécessité de conduire des recherches.

Si un loup est blessé dans le cadre de la présente autorisation, le GAEC des COMBES (Noël ASCENZI et Katia BAILET) informe sans délai le service départemental de l'office français de biodiversité qui est chargé d'informer le préfet et la DDTM et de rechercher l'animal.

Si un loup est tué dans le cadre de la présente autorisation, le GAEC des COMBES (Noël ASCENZI et Katia BAILET) informe sans délai le service départemental de l'office français de biodiversité qui informe le préfet et la DDTM et prend en charge le cadavre. Dans l'attente de l'arrivée des agents de l'office français de biodiversité sur les lieux du tir, le cadavre ne doit pas être déplacé ou manipulé.

Article 9

Lorsqu'un loup est tué lors d'une opération de tir, l'autorisation est suspendue. Le préfet de département peut décider de la prolonger si les conditions de l'article 17 de l'arrêté du 23 octobre 2020 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) sont maintenues.

En application du II de l'article 3 de l'arrêté du 23 octobre 2020 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*), l'autorisation peut être suspendue par arrêté du préfet coordonnateur à compter du premier septembre pour une période pouvant aller jusqu'au 31 décembre.

Article 10

La présente autorisation cesse de produire son effet si le plafond défini aux articles 1-I et 2 de l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée chaque année est atteint.

~~Elle redevient valide, le cas échéant, à la publication sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes d'un nouveau nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction est autorisée en application du II de l'article 2 de l'arrêté du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année.~~

Article 11

La présente autorisation peut-être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire n'en respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

Article 12

Les dispositions du présent arrêté sont applicables jusqu'au 31 décembre 2022.

A l'issue de cette période, le présent arrêté peut-être prolongé pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2023, renouvelable une fois jusqu'au 31 décembre 2024.

Ces prolongations restent toutefois conditionnées au maintien du troupeau dans les conditions de l'article 17 de l'arrêté du 23 octobre 2020 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*).

Ainsi qu'à la publication sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes d'un nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction est autorisée en application des articles 1-I et 2 de l'arrêté du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année ;

Article 13

La présente autorisation est délivrée sous réserve du droit des tiers.

Article 14

Cet arrêté est susceptible, dans les deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NICE.

Article 15

Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes et le chef du service départemental de l'office français de biodiversité des Alpes-Maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Pour le préfet et par délégation,

Pierre BOUTOT



Chef de Service



Nice, le 17/11/22

ARRÊTÉ

Portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes de l'arrondissement de Nice

Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral ;

Vu le décret du 24 avril 2019 portant nomination de M. Bernard Gonzalez en qualité de préfet des Alpes-Maritimes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de l'arrondissement de Nice ;

Vu la démission de M. Philippe CARLIN, membre conseiller municipal, reçue à la mairie de La Trinité en date du 11/07/22 ;

Vu la proposition du maire de La Trinité transmise au préfet par courriel en date du 06/10/22 en vue du remplacement de M. Philippe CARLIN, membre conseiller municipal démissionnaire ;

Vu la proposition du maire de Sauze transmise au préfet par courriel en date du 17/05/22, en vue du remplacement de M. Alain LAMOUREUX, membre représentant l'administration décédé ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune de l'arrondissement de Nice, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - L'arrêté préfectoral du 18 mai 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de l'arrondissement de Nice est abrogé.

Article 2. - Sont désignés membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont le nom figure dans les tableaux annexés ci-après :

- annexe 1: communes de moins de 1 000 habitants et communes de 1 000 habitants et plus dont la commission est composée en application de l'article

- L. 19, VII du code électoral ;
- annexe 2 : communes de 1 000 habitants et plus.

Article 3. - Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes et les maires des communes de l'arrondissement de Nice sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.


Pour le préfet,
Le Secrétaire Général
SG 4522
Philippe LOOS

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSÉES EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L. 19, VII DU CODE ÉLECTORAL

COMMUNE	NOM PRENOM	QUALITE
Ascros	M. VALTIER Jean-Luc Mme DALMAS Aurélie Mme GASTAUD Myriam	conseiller municipal déléguee de l'administration déléguee désignée par le TJ de Nice
Auvare	M. DALMAS Philippe Mme CAMÉRA Marie-Thérèse Mme WEBTSEER Chantal	conseiller municipal déléguee de l'administration déléguee désignée par le TJ de Nice
Bairols	M. MAJERI Cédric M. LEBORGNE Eric M. ALZIAS Gérard	conseiller municipal délégue de l'administration délégue désigné par le TJ de Nice
Belvédère	M. GIACOMO Thierry M. BOIS Michel Mme LAURENTI Jacqueline	conseiller municipal délégue de l'administration déléguee désignée par le TJ de Nice
Bendejun	Mme BEILLE TOURSCHER Christine M. GARGANO Maurice Mme ISOARDI Monique	conseillère municipale délégue de l'administration déléguee désignée par le TJ de Nice
Berre-les-Alpes	M. VERGNES-FELTZ Florent M. ROSSET Jean-Pierre M. SIGAUT Jean-Marie	conseiller municipal délégue de l'administration délégue désigné par le TJ de Nice
Beuil	Mme DONADEY Karine M. PASQUIER Frédéric Mme BEAUSSY Sylviane Mme BOULIERE Ludivine M. RAYBAUD Guy	conseillère municipale titulaire conseiller municipal suppléant déléguee de l'administration titulaire déléguee de l'administration suppléante délégue désigné par le TJ de Nice
Blausasc	M. COPPIN Georges M. NEGRE Gilbert M. MEZZASALMA Sauveur M. PICCIONI Jean-Pierre	conseiller municipal délégue de l'administration titulaire délégue de l'administration suppléant délégue désigné par le TJ de Nice
La Bollène-Vésubie	M. BERRE Eric Mme ANCOLIO Mireille M. BOUTROU Georges	conseiller municipal déléguee de l'administration délégue désigné par le TJ de Nice
Bonson	M. FAVRE Kilian M. PERONA Michel M. MOREAU Jean-Marie	conseiller municipal délégue de l'administration délégue désigné par le TJ de Nice
La Brigue	M. BASSO Boris M. MORANDO Pierre Auguste M. MORANDO Louis	conseiller municipal délégue de l'administration délégue désigné par le TJ de Nice
Cantaron	M. MARTIN Patrice Mme SUPPA Patricia M. ALQUIER Claude	conseiller municipal déléguee de l'administration délégue désigné par le TJ de Nice
Castagniers	M. BOCCIOLESI Richard M. PERRIN Robert M. LAUGIER Jean-Claude	conseiller municipal délégue de l'administration délégue désigné par le TJ de Nice
Castillon	M. DERACHE David Mme RONCALLI Noëlle M. BALLEJOS Louis	conseiller municipal déléguee de l'administration délégue désigné par le TJ de Nice
Chateauneuf-d'Entraunes	M. CADE Christian Mme RICHARD Florence M. SOZZANI Louis	conseiller municipal déléguee de l'administration délégue désigné par le TJ de Nice
Chateauneuf-Villevieille	Mme GUYONNET-GARAVAGNO Alissia Mme LOMBARD Martine M. ROUX Jean-Pierre	conseillère municipale déléguee de l'administration délégue désigné par le TJ de Nice
Clans	Mme FAVARO Marion Mme SAMPEDRO Nathalie M. CHAUVELOT Alain M. DANIEL Jean-Marc Mme OLIVARI Jeannette M. COURPRON Michel	conseillère municipale titulaire conseillère municipale suppléante délégue de l'administration titulaire délégue de l'administration suppléant déléguee désignée par le TJ de Nice titulaire délégue désigné par le TJ de Nice suppléant
Coaraze	Mme ROHAUT Cécile Mme VACHER Liliane M. MARCONI Joseph	conseillère municipale déléguee de l'administration délégue désigné par le TJ de Nice

COMMUNE	NOM PRENOM	QUALITE
la Croix-sur-Roudoule	Mme MAZZELLA DI BOSCO Marion M. AILLAUD Daniel M. MOLINELLO Jean-Claude	conseillère municipale délégué de l'administration délégué désigné par le TJ de Nice
Cuebris	Mme GIANNELLI Laurence Mme TOSELLO Roseline M. HIVERT Emilien	conseillère municipale déléguée de l'administration délégué désigné par le TJ de Nice
Dalus	M. COLLIN Philippe Mme MERIEUX Annie Mme RAYER Carmen	conseiller municipal déléguée de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
Duranus	M. GOBILLOT Daniel Mme TRAVERSO Sandrine M. MORELLE Christophe	conseiller municipal déléguée de l'administration délégué désigné par le TJ de Nice
Entraunes	M. MASSIERA Janine Mme GILLOUX Françoise Mme ECHENE Françoise	conseillère municipale déléguée de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
L'Escarène	M. LUPOTTO Gérard M. GIUGE Robert Mme BERMON Marguerite	conseiller municipal délégué de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
Eze	M. FABRI Alain M. VAUTEL Jean-Barthélémy Mme GALLO Maryse Mme DI BENEDETTO Monique	conseiller municipal titulaire conseiller municipal suppléante déléguée de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
Fontan	M. DALBERA Yves M. BELTRAMO Stéphane M. PASCUCCI Franck	conseiller municipal délégué de l'administration délégué désigné par le TJ de Nice
Gilette	M. CARNINO Alain M. FAYARD Manfred M. ROUCH Michel	conseiller municipal délégué de l'administration délégué désigné par le TJ de Nice
Guillaumes	M. VIANT Benoit Mme PONS Noëlle M. RAVEL Thierry	conseiller municipal déléguée de l'administration délégué désigné par le TJ de Nice
Ilonse	M. COLLETTA Didier Mme DAU Lydie M. CIAMOS Gilbert	conseiller municipal déléguée de l'administration délégué désigné par le TJ de Nice
Isola	Mme CHAMBETTAZ Nobilia M. OLIVIER François M. MALLET Jean-Marie Mme CLARY Joséphine M. SPYCHERELLE Victorien Mme ALENGRIN Florence	conseillère municipale conseiller municipal suppléant délégué de l'administration déléguée de l'administration suppléante délégué désigné par le TJ de Nice déléguée désigné par le TJ de Nice suppléante
Levens	M. BERNIGAUD Eric Mme REVERTE Rolande Mme PORTANELLY Laurence	conseiller municipal déléguée de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
Lieuche	M. BEGALI Raphaël Mme LEIBOFF Cécile M. RENAULT Philippe Mme GATTI Nathalie	conseiller municipal conseillère municipale suppléante délégué de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
Lucéram	Mme CORDIER Josiane Mme PAUL Marguerite M. PASERO Robert	conseillère municipale déléguée de l'administration délégué désigné par le TJ de Nice
Malaussène	Mme CHARVET ARTHEMISE Edith Mme BRANDINELLI-PINZAGLIA Jeanine M. BLANQUET Marie	conseillère municipale déléguée de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
Marie	Mme GIUGE Julie Mme ALVAREZ Mathilde Mme PARENT Danielle	conseillère municipale déléguée de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
Massoins	M. RIENECK Denis Mme MASTELLONE Jacqueline M. BRUSSIAU Sandra	conseiller municipal déléguée de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
Moulinet	M. Michel PALLANCA Mme TIRAN MEDARD Claire Mme MOSCHETTI Morgane	conseiller municipal déléguée de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
Peille	Mme OUDINOT Nicole Mme MILLO Christiane	conseillère municipale déléguée de l'administration

COMMUNE	NOM PRENOM	QUALITE
	M. CORGNIGLION André	délégué désigné par le TJ de Nice
Peillon	M. ROBAUT Charles Mme PELLEGRINO Joëlle Mme DELLE-CAVE Monique	conseiller municipal déléguée de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
la Penne	Mme CASTAGNOLI Liliane M. BLOND Jean-Marie Mme DEL VALLE-MARTOUZET Patricia	conseillère municipale délégué de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
Péone	M. BAUDIN Eric M. GUEMY Christian M. BERRUER Dominique	conseiller municipal délégué de l'administration délégué désigné par le TJ de Nice
Pierlas	Mme TOCHE Sylvette M. FOUGERON Michel M. ALZEAL René	conseillère municipale délégué de l'administration délégué désigné par le TJ de Nice
Pierrefeu	M. TASSONE-CASTEL Gilles Mme PONS Bernadette Mme STIERS Patricia	conseiller municipal déléguée de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
Puget-Rostang	M. BELZ Christian Mme ROSIE Marie-Claude Mme LAHMAR Sihem	conseiller municipal déléguée de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
Revest-les-Roches	M. LIOTIER Florent Mme LISI Sonia Mme BENAGLIA Marthe	conseiller municipal déléguée de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
Rigaud	M. CAMPO Stéphane Mme SARRIOT Evelyne Mme LOCATELLI Jessica	conseiller municipal déléguée de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
Rimplas	M. FRANZELLA Stéphane M. PESENTI Gérard Mme GUGLIEMETTI Nicole M. ESTEVE Gilbert	conseiller municipal titulaire conseiller municipal suppléant déléguée de l'administration délégué désigné par le TJ de Nice
Roquebillière	Mme MANFREDI Monique M. MARIA Jean-Marie M. CASTELLI Gilbert	conseillère municipale délégué de l'administration délégué désigné par le TJ de Nice
Roquesteron	M. FUENTE Thomas M. NANNINI Marc Mme COUDON Jeanine	conseiller municipal délégué de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
la Roquette-sur-Var	M. MEIER Jean-Marie Mme CHEMINADE Catherine Mme AGOSTINI Marie Gabrielle	conseiller municipal déléguée de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
Roubion	Mme KUENTZ Martine M. BOCCA Roger M. DONADIO Jean-Michel	conseillère municipale délégué de l'administration délégué désigné par le TJ de Nice
Roure	M. FERRARI Alexandre M. LELEU Jean-Louis Mme CHEVAL-GARABEDIAN Renée Mme MORETTI Lucette	conseiller municipal titulaire conseiller municipal suppléant déléguée de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
Saint Antonin	M. GUSTALONA Laurent M. GIORDANNO Seddik Mme MANSOURI Annie M. GAILLOT Lionel	conseiller municipal délégué de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice titulaire délégué désigné par le TJ de Nice suppléant
Saint Blaise	Mme LAC Danièle M. VIOTTI Thierry M. AUGIER Jean-Pierre	conseillère municipale délégué de l'administration délégué désigné par le TJ de Nice
Saint Dalmas-le-Selvage	M. ISSAUTIER Philippe M. ALBERT Claude Mme BARGE Nathalie	conseiller municipal délégué de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
Saint-Etienne-de-Tinée	M. BORELLI Christophe Mme PAYAN Françoise M. CLARY Gilbert	conseiller municipal déléguée de l'administration délégué désigné par le TJ de Nice
Saint-Jean-Cap-Ferrat	Mme SAPIA-BRAULT Nadine Mme TOSCAN Isabelle Mme CAUCHETEUX Olivia	conseillère municipale déléguée de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
Saint-Léger	Mme DAVID Véronique M. ARNOUX André M. RAPIN Claude	conseillère municipale délégué de l'administration délégué désigné par le TJ de Nice
Saint-Martin-d'Entraunes	M. GROTHE Guy	conseiller municipal

COMMUNE	NOM PRENOM	QUALITE
	M. LAMBIN Daniel M. JAUBERT Jean-Jacques	délégué de l'administration délégué désigné par le TJ de Nice
Saint-Martin-du-Var	M. BOTTIN Matthieu Mme TEUS Louise M. MUTTEZ Lionel	conseiller municipal déléguée de l'administration délégué désigné par le TJ de Nice
Saint Sauveur-sur-Tinée	Mme GROSSO Jeannine Mme TORRE Yvette M. RAMI Gérard	conseillère municipale déléguée de l'administration délégué désigné par le TJ de Nice
Sainte-Agnès	Mme HUGON Marie Claire Mme LAMOUREUX ép. CABET Nicole M. CABET Jean	conseillère municipale délégué de l'administration délégué désigné par le TJ de Nice
Saorge	Mme TOESCA Aline Mme DE ZANET Nicole Mme GHIGLIONE Laure Mme FRACASSI Marie-Antoinette	conseiller municipal déléguée de l'administration déléguée de l'administration suppléante déléguée désignée par le TJ de Nice
Sauze	M. NOEL Guy M. MESCATULLO Michel Mme RAVEL Nicole	délégué de l'administration Conseiller municipal déléguée désignée par le TJ de Nice
Sigale	M. EL MERINI Amine Mme GIOANNI Isabelle M. HERON Jean-Benoît	conseiller municipal déléguée de l'administration délégué désigné par le TJ de Nice
Thiéry	Mme BARANI Sylvie M. ALVAREZ Roland M. AUBERT Jean-Marie Mme VARANY Anne-Marie Mme ICARDO Danièle	conseillère municipale délégué de l'administration titulaire délégué de l'administration suppléant déléguée de l'administration suppléante déléguée désignée par le TJ de Nice
Toudon	M. TEILLAS Daniel M. ALZIARY Gérard Mme BRUN Lucienne	conseiller municipal délégué de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
Touët-de-l'Escarène	Mme DEMEREGO Monique M. GROPELLI Joseph M. MEZZINA Alain M. GANTELME Christian	conseillère municipale délégué de l'administration titulaire délégué de l'administration suppléant délégué désigné par le TJ de Nice
Touët-sur-Var	Mme SALINAS Sandrine Mme FERAUD Eliane Mme LANOT Christine	conseillère municipale déléguée de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
La Tour-sur-Tinée	M. DESSENANTE Niels Mme FISCHMANN Magali Mme MERLO Sandrine	conseiller municipal déléguée de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
Tourette-du-Château	Mme SARTORI Sonia Mme GIACALONE Albertine Mme VIAL Marcelle	conseillère municipale déléguée de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
Tournefort	M. MARTINEZ Wladimir Mme GRISONI MEMMOLO Sandra Mme SCANELLA Josette	conseiller municipal déléguée de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice
Utelle	M. VOISIN Stéphane Mme JEANNE-MAUREL Marie M. MALHACHE Marcel	conseiller municipal déléguée de l'administration délégué désigné par le TJ de Nice
Valdeblore	Mme HOUZE RESMOND Dominique Mme GARINO Eliane Mme ROFFINO Danièle Mme FERRIER Jocelyne	conseillère municipale déléguée de l'administration titulaire déléguée de l'administration suppléante déléguée désignée par le TJ de Nice
Venanson	M. BELTRAMONE Désiré M. PLENT Julien M. LAMAS Olivier M. D'AMATO Pierre	conseiller municipal délégué de l'administration titulaire délégué de l'administration suppléant délégué désigné par le TJ de Nice
Villars-sur-Var	M. BONHEUR Gratién Mme GARGANO Séverine M. BEJOT Pierre-Louis	conseiller municipal déléguée de l'administration délégué désigné par le TJ de Nice
Villeneuve-d'Entraunes	Mme GILLI Jenny M. GINESY Gérard Mme DURANDY Sabine	conseillère municipale délégué de l'administration déléguée désignée par le TJ de Nice

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

COMMUNE	NOM PRENOM	QUALITE
Aspremont	M. BARBIER Olivier M. MERCIER Thierry Mme VONNER Isabelle Mme GIGNOUX Laure Mme ASSO CHARNET Geneviève	conseiller municipal liste 1 conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 1 conseillère municipale liste 2 conseillère municipale liste 3
Beaulieu-sur-Mer	M. LOBACCARO Michel Mme LEBRUN Carolle Mme MARC Charlotte Mme SYLVESTRE Anne-Marie Mme PIRON Jacqueline	conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 1 conseillère municipale liste 1 conseillère municipale liste 2 conseillère municipale liste 2
Beausoleil	M. SCAVARDA Gérard M. CANESTRIER Jacques M. CURTET Edouard-Jean Mme AVRAMOVIC Elena Mme KURUSAMY Pavithra Mme VIETTI Vanessa M. MANFREDI Stéphane Mme MATHIEU Christine M. BELLA Lucien Mme CAVALLERE-MANFREDI Sandrine	conseiller municipal liste 1 titulaire conseiller municipal liste 1 titulaire conseiller municipal liste 1 titulaire conseillère municipale liste 1 suppléante conseillère municipale liste 1 suppléante conseillère municipale liste 1 suppléante conseiller municipal liste 2 titulaire conseillère municipale liste 2 titulaire conseiller municipal liste 2 suppléant conseillère municipale liste 2 suppléante
Breil-sur-Roya	Mme BOETTI Karine M. FRECOURT Francis M. LEFEBVRE Renaud M. BRAUN Michel Mme GASTALDI Danielle	conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 1 conseiller municipal liste 1 conseiller municipal liste 2 conseillère municipale liste 2
Cap-d'Ail	M. MALLEA André Mme GUASCO Virginie M. QUARANTA Mathieu M. POMMERET Romain M. ROSELLINI Michaël	conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 1 conseiller municipal liste 2 conseiller municipal liste 2
Castellar	M. GARRAFFO Rodolphe Mme ALBIN Annie M. LEONET Hervé Mme SPRANGER Christine Mme ALMEIDA Stéphanie	conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 2 conseillère municipale liste 2
Colomars	Mme PALLANCA Andrée M. CHASSIER Dominique Mme BRAQUET Martine M. ROLLANT Marcel Mme GIRAUD Edith	conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 2 conseillère municipale liste 2

COMMUNE	NOM PRENOM	QUALITE
Contes	M. FORET Eric M. CAMOUS Gilbert M. CELESCHI Dominique Mme WOIGNIER Kareen M. CERAGIOLI Christophe	conseiller municipal liste 1 conseiller municipal liste 1 conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 2 conseiller municipal liste 3
Drap	Mme DUNOYER DE SEGONZAC Martine Mme DIVRY Sabrina Mme DIGANI Nathalie M. JANIN Philippe Mme THOMMERET Maëva	conseillère municipale liste 1 conseillère municipale liste 1 conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 2 conseillère municipale liste 2
Falicon	M. CUSUMANO Jean-Pierre M. ANDREA Alain Mme GRANDVAUX Aude M. MANASSERO Denis M. DAVILA Emile	conseiller municipal liste 1 conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 2 conseiller municipal liste 2
Gorbio	M. TALIERCIO Dominique Mme CATENA Mylène M. GAUTIER Kevin M. PASTOR Fabrice Mme VIALE Véronique	conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 1 conseiller municipal liste 2 conseillère municipale liste 2
Lantosque	Mme THAON Marie-Claude Mme ALLARI Véronique M. BATAIL-DALLONI Jérémy M. MARTEL Alain M. GRAGLIA Georges	conseillère municipale liste 1 conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 1 conseiller municipal liste 2 conseiller municipal liste 2
Menton	Mme ALMONTE Isabelle M. RAVIER Emmanuel Mme ARTIERI Dominique M. Serge GIACOMAZZI Mme VERAN Pascale Mme Julie MACARI M. Dominique NICOLAÏ M. Hervé VIALONGA Mme Gabrielle BINEAU M. Anthony MALVAULT	conseillère municipale liste 1 titulaire conseiller municipal liste 1 titulaire conseillère municipale liste 1 titulaire conseiller municipal liste 2 titulaire conseillère municipale liste 3 titulaire conseillère municipale liste 1 suppléante conseiller municipal liste 1 suppléant conseiller municipal liste 1 suppléant conseillère municipale liste 2 suppléante conseiller municipal liste 2 suppléant
Nice	Mme LELLOUCHE Marie-Claire Mme MARTINON Martine M. CAËL Hervé M. MOUCHEBOEUF Jean M. SCEMAMA Philippe M. PICARD Jean-Christophe	conseillère municipale liste 1 conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 2 titulaire conseiller municipal liste 2 suppléant conseiller municipal liste 3
Puget-Théniers	M. MICOL Gérard M. DOGREY Christian Mme DURAND Isabelle M. NAISONDARD Jérôme Mme LORENZINI Corinne M. MARTIN Serge	conseiller municipal liste 1 titulaire conseiller municipal liste 1 titulaire conseillère municipale liste 1 titulaire conseiller municipal liste 1 suppléant conseillère municipale liste 2 conseiller municipal liste 3
Roquebrune-Cap-Martin	Mme PILLET Annick Mme ZUNINO Maryline Mme BOUCARD Bettina Mme ZANA Patricia Mme AILLAUD Paola M. MONY Valéry M. BEDOUR Xavier	conseillère municipale liste 1 titulaire conseillère municipale liste 1 titulaire conseillère municipale liste 1 titulaire conseillère municipale liste 1 suppléante conseillère municipale liste 1 suppléante conseiller municipal liste 1 suppléant conseiller municipal liste 2 titulaire

COMMUNE	NOM PRENOM	QUALITE
	M. CONTESSE Guillaume Mme VANDEPITTE Sabine M. FURLAN Gilbert	conseiller municipal liste 2 suppléant conseillère municipale liste 3 titulaire conseiller municipal liste 3 suppléant
Saint-André-de-la-Roche	Mme SCOTTO Christiane M. BRUZZESE Francesco M. TETRON PELTIER Hervé M. PEIRANO Franck Mme BENAYOUNE Audrey M. GAROLFO Sébastien	conseillère municipale liste 1 titulaire conseiller municipal liste 1 suppléant conseiller municipal liste 1 conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 2 conseiller municipal liste 2
Saint-Martin-Vesubie	M. AIRAUT Christian M. AIRAUT André-Ange Mme DUC Colette M. BEUNARD Thierry Mme LAURENS Michèle	conseiller municipal liste 1 conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 2 conseillère municipale liste 2
Sospel	Mme RAIBAUT Nicole Mme CHAVONET Martine M. CHAMPOUSSIN Michel Mme OUNIS VANPOUCHE Khédidja Mme GIRAUD Laurence M. BLANSCHE Cyril M. PEGLION Jean-Pierre M. CESARINI Dominique M. GRIMONT Thierry Mme RICCI ARNOLD Florence	conseillère municipale liste 1 titulaire conseillère municipale liste 1 titulaire conseiller municipal liste 1 titulaire conseillère municipale liste 1 suppléante conseillère municipale liste 1 suppléante conseiller municipal liste 1 suppléant conseiller municipal liste 2 titulaire conseiller municipal liste 2 titulaire conseiller municipal liste 2 suppléant conseillère municipale liste 2 suppléante
Tende	Mme DALMASSO Marylène M. QUERCIA Jean-Charles Mme SERRATORE CARBONI Marguerite M. TRUC Frédéric Mme ALUNNO Patricia	conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 2 conseillère municipale liste 3
Tourrette-Levens	Mme BAILET Magali Mme GIUDICELLI Anne-Marie M. CAMPOVERDE Alexandre Mme COMPARETTO Véronique M. COMPARETTO Georges	conseillère municipale liste 1 conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 2 conseiller municipal liste 2
La Trinité	M. BISCH Jacques Mme DYOT Noëlle M. BOSIO Christophe M. FORT Jean-Marie Mme LECLERC Virginie	conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 1 conseiller municipal liste 2 conseillère municipale liste 3

COMMUNE	NOM PRENOM	QUALITE
La Turbie	Mme TAPIERO Brigitte Mme ALBERTINI Brigitte Mme CHIBANE Laure Mme RAYNAUD GRITELLA Christine Mme BARRA Catherine M. MATZ Philippe Mme KERAUDREN Bernadette M. GISPALOU Jean-Philippe	conseillère municipale liste 1 titulaire conseillère municipale liste 1 titulaire conseillère municipale liste 1 titulaire conseillère municipale liste 1 suppléante conseillère municipale liste 1 suppléante conseiller municipal liste 1 suppléant conseillère municipale liste 2 titulaire conseiller municipal liste 2 titulaire
Villefranche-sur-Mer	M. RIGUCCI Charles M. CONTE Richard Mme KHOKHLOV Claudine M. BETTI Steve M. BEUIL Caroline	conseiller municipal liste 1 conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 2 conseillère municipal liste 2

S O M M A I R E

D.D.I.....	2
D.D.T.M.....	2
Economie agricole.....	2
AP 2022.202 tirs def loup GAEC des Combes.....	2
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	7
Direction Elections et Legalite.....	7
Elections.....	7
AP mbres.com.controle listes elec.arrons.Nice.....	7

Index Alphabétique

AP 2022.202 tirs def loup GAEC des Combes.....	2
AP mbres.com.controle listes elec.arrons.Nice.....	7
D.D.T.M.....	2
Direction Elections et Legalite.....	7
D.D.I.....	2
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	7